

## Faire un don à la Fondation Napoléon

### pour développer l'étude et la connaissance de l'histoire des deux Empires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Napoléon peut recevoir des dons fiscalement déductibles, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

#### Des dons déductibles de l'impôt

**Pour les particuliers**, les dons dits « manuels », à savoir remise directe à la Fondation Napoléon d'espèces, de chèque ou virement, donnent lieu à deux types de réduction d'impôt :

✓ **une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 %** du montant du don. Sur une année, le total des déductions à l'impôt sur le revenu ne peut toutefois dépasser 20 % du revenu imposable annuel du donateur. Si le montant du don devait excéder ce plafond, il existe une possibilité de report sur 5 ans de l'avantage fiscal. Un reçu fiscal est délivré par la Fondation Napoléon et est à joindre à votre déclaration d'impôt sur le revenu.

✓ **une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex ISF) de 75 %** du montant du don. Sur une année, le total des déductions à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex ISF) est plafonnée toutefois à cinquante mille (50 000) euros. Un reçu fiscal est délivré par la Fondation Napoléon et est à joindre à votre déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex ISF).

**Pour chaque don, vous ne pouvez opter que pour un seul type de déduction d'impôt. Merci de bien nous préciser votre choix au moment de votre versement.**

**Pour une entreprise**, la réduction est égale à 60 % du montant du don, les dons étant plafonnés à 5 pour 1 000 du chiffre d'affaire avant impôt.

Plus d'informations sur notre site [www.fondationnapoleon.org](http://www.fondationnapoleon.org), rubrique : « Soutenez nos projets ».

Nous recherchons des financements complémentaires vers lesquels vous pouvez orienter vos dons, au moyen du formulaire au verso ou sur papier libre, pour les actions suivantes :

#### - Développement de l'enseignement universitaire avec la Chaire Napoléon (ICES de La Roche-sur-Yon)

La Fondation Napoléon et l'I.C.E.S., en partenariat avec plusieurs organismes vendéens, ont créé en 2014 une « Chaire Napoléon », destinée à renforcer l'enseignement de l'histoire des deux Empires pour des étudiants de licence : cours, travaux dirigés, conférences sont désormais au programme de ces historiens en herbe, en même temps qu'un renforcement du fonds napoléonien de la bibliothèque universitaire.

#### - Développement de la bibliothèque numérique de la Fondation Napoléon

La Fondation Napoléon a lancé, début 2010, sa propre bibliothèque numérique. Elle vise à mettre à la disposition du plus grand nombre, dans des conditions optimales de consultation, des ouvrages concernant le Premier et le Second Empire, en complément du travail colossal accompli en la matière par la Bibliothèque nationale de France. Environ 150 ouvrages ont déjà été numérisés, déjà consultés par plusieurs dizaines de milliers de lecteurs.

#### - Aider la Saint Helena Napoleonic Heritage

Pour poursuivre l'œuvre collective si bien engagée avec la restauration et la réorganisation des Domaines nationaux de Sainte-Hélène, la Fondation Napoléon et la Saint Helena Napoleonic Heritage, structure en charge des opérations des Domaines, continuent à chercher des fonds pour les restaurations du quotidien et les grandes restaurations futures, notamment la toiture des appartements de l'Empereur de la Maison de Longwood qui devra être changée à moyen terme.

**Il est également possible de faire un don non ciblé à la Fondation Napoléon, pour l'ensemble de ses activités.**



## FORMULAIRE DE DON

### Faire un don à la Fondation Napoléon pour développer l'étude et la connaissance de l'histoire des deux Empires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Napoléon peut recevoir des dons fiscalement déductibles, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

#### Affectation du don

- Développement de l'enseignement universitaire avec la *Chaire Napoléon* (ICES)
- Développement de la bibliothèque numérique
- Aider la Saint Helena Napoleonic Heritage
- Soutien à l'ensemble des projets de la Fondation Napoléon

#### Montant du don

- 20 €  50 €  100 €  200 €  500 €  Autre montant \_\_\_\_\_ €  
 déduction Impôts sur le revenu  IFI (ex-ISF)

**Le don est à régler par chèque à l'ordre de la Fondation Napoléon.**

#### Vos coordonnées

- Monsieur  Madame  Entreprise/Organisme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- Je ne souhaite pas que mon nom soit publié sur la liste des donateurs**

**Je souhaite recevoir un reçu fiscal :**  par mail  par courrier

Date et signature : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Source : Web  
21/02/2022

Je souhaite recevoir la lettre d'information de la Fondation Napoléon (existant uniquement en format courriel):

- en français  en anglais  les deux

Ce formulaire est à envoyer, accompagné de votre chèque de don, à l'adresse suivante :  
Fondation Napoléon 7, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 75005 Paris France  
Tél : + 33 (0)1 56 43 46 00  
www.fondationnapoleon.org - www.napoleon.org  
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987

#### Confidentialité

Aucune information ne sera transmise à des tiers. Les coordonnées postales et électroniques sont recueillies afin de traiter l'envoi de documents légaux et informatifs. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations vous concernant en écrivant à Fondation Napoléon, A. Mongin, 7 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris ou amongin@napoleon.org.